



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

## Première Commission

29<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 5 juin 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom ..... (Iraq)

La séance est ouverte à 11 h 35.

### Point 5 de l'ordre du jour (suite)

#### Élection des bureaux des grandes commissions

##### Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément aux articles 99 a) et 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente séance a été convoquée afin d'élire le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Nous allons commencer par l'élection du Président de la Première Commission à la prochaine session, la soixante-treizième. Les membres se souviendront que, conformément à la décision 68/505, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le Président de la Commission pour la soixante-treizième session devra être issu du Groupe des États d'Europe orientale. À cet égard, je crois comprendre que le Groupe a convenu de nommer S. E. l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, candidat au poste de Président de la Première Commission à la soixante-treizième session.

L'Ambassadeur Jinga est un diplomate chevronné de son pays et il le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Office des Nations. Avant sa

nomination à son poste actuel, il a été Ambassadeur de la Roumanie en Belgique, ainsi qu'Ambassadeur de la Roumanie au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a également été Directeur général chargé des affaires de l'Union européenne au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie.

Ici à l'ONU, l'Ambassadeur Jinga a coprésidé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Il a présidé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument normalisé des Nations Unies pour la publication de l'information relative aux dépenses militaires, la Commission du développement social et la Commission de la population et du développement. Il a est actuellement Président de la Commission de consolidation de la paix et Président du Groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'ONU.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat du Groupe des États d'Europe orientale, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et suivant la pratique établie, la Première Commission souhaite ne pas procéder à un scrutin secret et déclarer l'Ambassadeur Jinga, de la Roumanie, élu par acclamation Président de la Première Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Jinga de son élection. Je suis certain qu'il pourra compter sur le plein appui et l'entière coopération de toutes les délégations dans l'accomplissement de son mandat à la tête des travaux de la Première Commission à sa soixante-treizième session.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des autres membres du Bureau de la Première Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, à commencer par l'élection des trois vice-présidents. Le Secrétariat a reçu une candidature. J'ai le plaisir d'informer la Commission que le Guyana a proposé la candidature de M<sup>me</sup> Marissa Edwards.

Considérant l'article 103 du Règlement intérieur et rappelant le paragraphe 16 de la décision 34/410 de l'Assemblée générale, puis-je considérer que la Commission décide de ne pas procéder au scrutin secret et de déclarer la candidate élue par acclamation?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Pour le poste de rapporteur, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a désigné M<sup>me</sup> Muna Zawani Md Idris, du Brunéi Darussalam. Puis-je considérer que la Commission souhaite l'élire par acclamation Rapporteuse de la Première Commission pour la soixante-treizième session?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de la Commission, de féliciter chaleureusement M<sup>me</sup> Marissa Edwards, du Guyana, de son élection en tant que vice-présidente, et M<sup>me</sup> Muna Zawani Md Idris, du Brunéi Darussalam, de son élection comme Rapporteuse de la Première Commission.

S'agissant des postes vacants restants à pourvoir par le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, la Commission organisera des élections dès qu'elle recevra notification de la part des Groupes concernés.

Je donne maintenant la parole au Président élu de la Première Commission pour sa soixante-treizième session, l'Ambassadeur Ion Jinga.

**M. Jinga** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je suis profondément honoré de la confiance que les États Membres de l'ONU ont placée en moi

aujourd'hui. Je considère l'élection à la présidence de la Première Commission comme une reconnaissance de l'engagement de longue date de la Roumanie en faveur du multilatéralisme et de son solide bilan au sein de la Première Commission, puisque, à ce jour, mon pays a occupé le poste de vice-président de cet organe à cinq reprises – en 1972, 1983, 2002, 2003 et 2014. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Groupe des États d'Europe orientale pour son parrainage.

La Première Commission est chargée de rechercher des solutions aux menaces qui pèsent sur la paix internationale et de faciliter la coopération en matière de désarmement. Cette responsabilité on ne peut plus élevée s'accompagne également d'attentes importantes, ce qui fait que le travail du Comité n'est pas une tâche facile. La Roumanie a une longue expérience en tant qu'intermédiaire honnête et promoteur de la paix au moyen d'une diplomatie efficace. En tant qu'État partie à tous les principaux accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement, mon pays a prouvé son professionnalisme et son dévouement en facilitant la recherche de solutions aux problèmes qui posent un défi à la communauté internationale. En tant que membre fondateur de la Conférence du désarmement, nous avons participé à toutes ses activités, et nous avons assuré la présidence de la Conférence en 1997. En tant que coauteur de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la Roumanie a activement soutenu son application par tous les États. En 2004 et 2005, nous avons présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

En outre, depuis 1998, la Roumanie et l'Allemagne sont coauteurs de la résolution sur l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence relative aux dépenses militaires, dans le cadre d'un système de cycles biennaux. Sur la base de l'expertise acquise par la diplomatie roumaine dans ce domaine, j'ai eu le privilège, en 2016 et 2017, de présider un groupe d'experts gouvernementaux chargé par le Secrétaire général d'établir un rapport (voir A/72/293) sur les dépenses militaires et de faire des propositions sur les actions futures. L'Assemblée générale a ensuite approuvé le rapport.

La Roumanie n'a cessé d'exprimer son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que fondement du régime juridique international de non-prolifération et de désarmement nucléaires et en tant que moyen de promouvoir la paix et la sécurité internationales. En outre, en 2015, la Roumanie a été

élue par consensus pour la deuxième fois à la présidence de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans le monde d'aujourd'hui, la Première Commission a le devoir de fonctionner selon les normes les plus élevées possibles. La Roumanie continuera d'apporter des contributions concrètes aux activités de la Première Commission dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous maintiendrons toujours cette approche dans tous les rôles qui nous seront confiés et dans les organes de l'ONU au sein desquels nous serions honorés du vote des États.

Je me réjouis à la perspective de collaborer activement avec tous les membres au cours de la prochaine session de la Première Commission. Je voudrais réaffirmer mon intention d'agir en toute transparence en tant qu'intermédiaire honnête afin d'identifier les meilleurs moyens d'atteindre notre

objectif commun de préservation de la paix. Encore une fois, je remercie les membres de leur confiance, et j'ai hâte de travailler ensemble comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant en de nombreuses autres occasions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je tiens à remercier, au nom de toutes les délégations, les membres du Bureau de la soixante-deuxième session de la Commission, tout particulièrement les Vice-Présidents : M<sup>me</sup> Terje Raadik, de l'Estonie, et M. Georg Sparber, du Liechtenstein; ainsi que le Rapporteur, M. Martin Ngundze, de l'Afrique du Sud, pour leur contribution remarquable à la réussite des travaux de la Commission. Je saisis aussi cette occasion pour remercier une nouvelle fois chaleureusement toutes les délégations de leur appui et de leur coopération tout au long de mon mandat de Président de la Première Commission à sa soixante-douzième session.

*La séance est levée à 11 h 45.*